

## Négociations sur la prévention des risques psychosociaux dans la fonction publique : **Le Gouvernement peut-il revenir dans le monde réel ?**

Discussion surréaliste entre le représentant FO et le représentant du Gouvernement lors de la réunion du 25 juin 2013 :

Lors de la réunion du 25 juin, nous avons connu des échanges parfois surréalistes avec le Cabinet de la Ministre, en particulier sur les effectifs.

En effet, le Cabinet reconnaît l'impact des suppressions d'emploi dans l'intensification du travail, la surcharge de travail même s'il met un bémol en indiquant que ce n'est pas automatique... Mais dans le même temps refuse notre amendement consistant à indiquer que « à charge de travail égal les employeurs publics s'engagent à ne pas réduire le nombre d'emplois » .

De fait, l'élément majeur qui permet d'anticiper et d'éviter les risques psychosociaux est rejeté. En résumé, les restructurations, les suppressions de postes, le stress au travail, la pression des usagers continueront de s'amplifier, et les risques psychosociaux avec.

**Ce n'est pas avec une telle orientation que FO acceptera de s'engager dans des projets d'accord !**

### LES CADRES SERONT-ILS SANCTIONNÉS POUR « NON QUALITÉ » !

Autre incompréhension : Le Gouvernement dit que, dans ce projet d'accord, il va ouvrir des négociations et donc définir la qualité de vie au travail. Mais que peut-on lire dans ce texte ?

Le gouvernement veut « **intégrer la qualité de vie au travail des équipes dans les objectifs et les grilles d'évaluation de l'encadrement.** »

FO a fait remarquer combien les cadres étaient aujourd'hui pressurisés de tous les côtés et qu'ils n'ont aucune marge de manœuvre pour répondre aux demandes de leur équipe. Alors comment intégrer des objectifs de qualité de vie au travail sans les avoir définis au préalable ? Comment procéder ainsi sans donner aux cadres les moyens d'organiser la qualité de vie au travail ?

Cette proposition est d'autant plus absurde qu'en matière de qualité de vie au travail, comme en matière de risque psychosocial, une mesure prise va produire ses effets plusieurs mois après.

Alors comment intégrer cela dans les grilles d'évaluation des cadres. ?

FO a demandé si cette mesure s'appliquerait aussi aux donneurs d'ordres qui réduisent les emplois et privent les services des moyens pour bien fonctionner ?

Nous sommes bien loin du monde réel. Le gouvernement supprime des emplois, multiplie la précarité, entreprend des restructurations sans aucune concertation, etc.

En clair, il crée les risques psychosociaux et nous demande de les prévenir.

**Pour FO, la meilleure façon de prévenir les risques psychosociaux, c'est de ne pas les provoquer !**